



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5990^e séance

Mercredi 8 octobre 2008, à 10 h 55
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Qwabe
	Belgique	M. Payot
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Skačić
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Terzi Di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Bayley
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2008/586)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2008/586)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cazeau (Haïti) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/586, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilité en Haïti.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations

Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je lui donne maintenant la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je me réjouis d'être à nouveau au Conseil de sécurité aujourd'hui et de pouvoir examiner le travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général (S/2008/586), qui porte sur les faits nouveaux survenus entre la mi-mars et le milieu du mois d'août. Parallèlement, des événements importants sont survenus depuis la publication de ce rapport, dont essentiellement la série d'ouragans qui a dévasté le pays entre la mi-août et le début du mois de septembre, et la nomination et la confirmation du nouveau Gouvernement. Ces événements signifient que nous nous trouvons tout à la fois à un moment où nous devons relever des défis mais aussi où il est permis d'espérer.

S'agissant du premier de ces événements, le bilan de la série d'ouragans et de tempêtes qui se sont abattus sur Haïti a été consigné dans de sombres statistiques. Plus de 800 000 Haïtiens ont perdu leur logement ou ont été directement touchés. Il y a eu des destructions massives de routes et de ponts, ainsi que des destructions considérables de cultures. Mais ces chiffres ne peuvent vraiment faire comprendre ni le niveau de destruction, ni l'ampleur des souffrances infligées à une population déjà désespérément pauvre qui a perdu aujourd'hui le peu qu'elle possédait.

Je me suis rendu à deux reprises déjà dans la ville de Gonaïves, qui a été particulièrement touchée, et ces deux visites m'ont laissé une impression personnelle et tenace de l'ampleur de cette tragédie humaine : les maisons détruites; les familles déracinées qui n'ont plus de foyers; les vies changées à jamais.

Au cours du mois écoulé, la Mission s'est attachée en priorité à appuyer la réponse donnée à cette catastrophe en procédant à des évacuations, en fournissant des soins médicaux d'urgence, en appuyant les efforts pressants visant à étayer les infrastructures croulantes et en aidant à acheminer des secours vitaux à ceux qui en avaient besoin, en collaboration avec les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies.

Ces efforts ont fait une différence cruciale au cours des premiers jours et des premières semaines, donnant ainsi le temps aux mécanismes humanitaires

habituels de rallier leurs forces. J'ai apporté avec moi des photos qui, je l'espère, seront distribuées aux membres du Conseil afin de leur faire comprendre l'ampleur du désastre et de leur montrer les activités entreprises par le contingent de la MINUSTAH face à cette catastrophe. Je voudrais également que soit consignée toute mon appréciation du courage, du dévouement et du professionnalisme dont ont fait montre notre police civile et notre personnel militaire. Je suis fier d'eux et je remercie les États Membres qui les ont mis à notre disposition.

Aujourd'hui, les organismes des Nations Unies, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM), fournissent une assistance à grande échelle, tandis que nos contingents continuent d'assurer une aide vitale en matière de logistique et de sécurité. Quelque 700 000 personnes ont reçu une aide alimentaire et des secours d'urgence dans l'ensemble du pays. Mais il convient de noter que bien qu'il existe à présent un processus bien rodé permettant de répondre aux besoins immédiats, nous devons également mettre en place un programme bien défini qui réponde aux besoins de reconstruction à plus long terme. Je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

Parallèlement à ces énormes défis, nous nous trouvons aussi, comme je l'ai dit, dans une période pleine d'espoir du fait d'un nouveau départ politique. Comme il a fallu répondre aux problèmes catastrophiques provoqués par les ouragans, cela a permis de débloquer l'impasse politique qui durait depuis près de cinq mois et de générer un nouveau sentiment de solidarité dont le besoin se faisait sentir de manière urgente. Le processus de confirmation, long et difficile, du nouveau Gouvernement s'est achevé le 5 septembre. Depuis lors, le Parlement a manifesté sa volonté nouvelle de travailler avec le pouvoir exécutif, ayant voté une législation d'urgence permettant une plus grande marge de manœuvre pour la fourniture de fonds de secours, et ayant adopté un budget additionnel, comme l'exige la Constitution.

Le Gouvernement a lui aussi déployé un effort concerté pour fournir de l'aide. Le Président Préval s'est rendu à Gonaïves jeudi dernier. Le Premier Ministre et les parlementaires ont également effectué des visites conjointes dans les régions, et les parlementaires ont pris part de manière systématique aux opérations de secours. Qui plus est, la société civile et le secteur privé coopèrent avec les représentants élus pour aider les victimes des ouragans, et le Gouvernement mène avec énergie une politique de

communication visant à informer et faire participer le public.

Cette nouvelle forme de solidarité et de communication produit déjà des résultats concrets et laisse de nouveau entrevoir la possibilité de progrès. Mais en même temps, elle reste très fragile et sera sans doute mise à l'épreuve au cours des prochains mois.

Les tendances historiques à l'affrontement et aux conflits politiques réapparaîtront dans le contexte des prochaines élections qui doivent renouveler un tiers des sièges du Sénat. Elles pourraient également être déclenchées par des débats sur un certain nombre de sujets à l'examen susceptibles de créer des divisions, y compris la structure de sécurité appropriée pour Haïti et la question de la réforme constitutionnelle. En outre, les souffrances provoquées par les tendances économiques mondiales et grandement exacerbées par les ouragans ont créé un réservoir potentiel de mécontentement susceptible de faire l'objet de manipulations politiques.

Dans cet environnement incertain, c'est surtout aux dirigeants haïtiens qu'il incombe de faire tous les efforts possibles pour maintenir et renforcer la nouvelle tendance à une collaboration constructive. En même temps, la communauté internationale peut apporter une contribution importante, non seulement par le biais de son appui politique, mais aussi en aidant le nouveau Gouvernement à fournir ce dont le pays a besoin, renforçant ainsi sa crédibilité. Un effort conjoint sera nécessaire pour veiller à ce que le pays reste sur la voie de la stabilité et du redressement économique.

Le rapport dont le Conseil est saisi examine plusieurs domaines où il faudra réaliser des progrès en vue de consolider la stabilité, comme le Conseil de sécurité l'a demandé. Le plan de consolidation, fondé sur une étude préliminaire qui se trouve dans un rapport précédent du Secrétaire général (S/2008/202), est le résultat de discussions approfondies avec les autorités haïtiennes et repose sur des plans de réforme nationaux. Il laisse entendre que la stabilité exigera des progrès dans plusieurs domaines : premièrement, la situation politique et institutionnelle; deuxièmement, l'extension de l'autorité de l'État, y compris la gestion des frontières; troisièmement, le renforcement du secteur de la sécurité : quatrièmement, le renforcement de la justice et du système carcéral; et cinquièmement, le développement économique et social. Je voudrais examiner brièvement chacun de ces thèmes, en me

penchant tout particulièrement sur ce que la MINUSTAH a accompli et sur les défis à venir.

Pour ce qui est de la situation politique, la MINUSTAH coopère avec les autorités nationales à la préparation des élections sénatoriales, lesquelles devaient initialement avoir lieu en novembre dernier. Ces préparatifs ont été très compliqués par le désordre créé par les ouragans. Il faudra sans doute quatre à cinq mois pour achever de prendre toutes les mesures techniques nécessaires une fois que les autorités auront arrêté une date. Il est toutefois important que ce processus aille de l'avant. S'il risque de susciter à court terme un climat potentiellement plus instable, comme je l'ai dit plus tôt, il pourra, à moyen terme, favoriser la mise en place d'un environnement institutionnel plus stable et plus normal, ce qui, par un effet de ricochet, pourrait aider les dirigeants à s'attaquer à d'autres problèmes politiques difficiles.

En attendant, le renforcement de l'État doit se poursuivre. Depuis l'adoption de la résolution 1780 (2007) en octobre dernier, la MINUSTAH a cherché à aider les autorités haïtiennes à élaborer une méthode globale de gestion des frontières. Des responsables de haut niveau et des spécialistes gouvernementaux ont manifesté leur volonté d'avancer dans ce domaine, qui est critique pour la sécurité financière et physique de l'État, même si cette tâche risque de se révéler difficile. En outre, la MINUSTAH a continué d'axer ses activités sur la gouvernance locale et a joué un rôle non négligeable pour faciliter la capacité de l'État de répondre aux besoins des régions. Il reste cependant beaucoup à faire en matière de renforcement des capacités, tant qu'Haïti n'aura pas défini sa vision d'ensemble concernant les arrangements à mettre en place en matière de gouvernance locale.

Qui plus est, il faudra mener des efforts concertés pour améliorer les capacités de l'administration nationale et des principaux ministères. La MINUSTAH a aidé les ministères dont les fonctions sont le plus en rapport avec le mandat de la Mission, à savoir en particulier le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur, qui est responsable de l'administration locale. Toutefois, une action plus générale, plus systématique et mieux coordonnée est indispensable. Cela exigera que l'on définisse mieux le programme national en la matière et qu'une assistance bilatérale importante soit fournie.

Dans le domaine de la sécurité, les contingents et les unités de police de la MINUSTAH continuent de jouer un rôle essentiel. Cela ressort clairement du rapport du Secrétaire général, qui met en lumière leur intervention pour contenir la violence du mois d'avril. Le mois dernier, les forces militaires et de police se sont avérées tout aussi indispensables pour intervenir en cas de catastrophes naturelles que lorsqu'il s'est agi de menaces dues à l'homme.

Le pays continuera de faire face à toute une série de menaces au cours des mois à venir – les tentatives des gangs de se reconstituer, la criminalité, notamment les enlèvements et les troubles sociaux – autant d'éléments qui pourraient être exacerbés par la situation socioéconomique et exploités à des fins politiques. C'est pourquoi nous pensons que le maintien de la présence des contingents internationaux et des unités de police constituées au cours des 12 prochains mois, avec leurs effectifs et leurs tâches actuelles, est essentiel pour aider les autorités haïtiennes à faire face à toutes ces situations.

Dans le même temps, nous poursuivrons nos efforts afin de renforcer les capacités d'Haïti en matière de sécurité. Le développement de la Police nationale d'Haïti constitue un exemple particulièrement clair de renforcement institutionnel dans le pays, avec une présence d'agents de la Police nationale d'Haïti dans l'ensemble de la capitale et le reste du pays. Bien évidemment, ils ne sont pas toujours en mesure de réaliser tout ce qu'ils voudraient faire. Cette police est encore jeune et pas bien équipée. Dans certains domaines, ses compétences pourraient être améliorées et son respect des normes professionnelles doit être renforcé, mais elle est animée d'une nouvelle fierté, et je suis convaincu qu'en temps voulu, elle deviendra un service plus fort et plus efficace, à même de garantir une bonne sécurité à la population.

Suite à l'avant-projet défini dans le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti, la MINUSTAH poursuivra ses efforts, au cours de l'année à venir, pour régler les problèmes en suspens – notamment grâce au processus de vérification – et renforcer ses compétences et ses capacités institutionnelles, tout en travaillant avec les donateurs bilatéraux pour garantir la fourniture des équipements et des infrastructures nécessaires.

Le renforcement de la police doit s'accompagner du renforcement d'autres institutions visant à raffermir

l'état de droit. Une fois encore, des programmes clairs de réforme dans les deux domaines ont été élaborés et adoptés par le Gouvernement et des progrès substantiels ont été réalisés, y compris au cours des cinq derniers mois, en dépit du contexte politique difficile. S'agissant du système de justice, l'École de la magistrature a été rouverte et un petit groupe de magistrats a commencé des cours de formation. Le principal organe de supervision, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, prend forme.

Dans le domaine pénitentiaire, des efforts sont en cours pour agrandir les installations carcérales, même si cela prend du temps, étant donné l'état déplorable dans lequel se trouve le système pénitentiaire. Le personnel des établissements pénitentiaires a augmenté d'environ 50 % quand une promotion de 227 nouveaux agents pénitentiaires, la première à être formée en presque 10 ans, a reçu ses diplômes. Ces deux processus s'inscrivent dans le long terme, mais ils sont cruciaux pour la stabilité du pays. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour encourager les progrès dans ces domaines et à associer des partenaires bilatéraux, dont l'appui est indispensable.

Pour terminer, il est vital que l'on accomplisse des progrès pour améliorer la situation socioéconomique. Le développement ne relève évidemment pas des opérations de maintien de la paix, même s'il nous appartient de faire prévaloir un environnement propice au développement économique et social. Ce que je souhaite souligner, c'est que nos efforts ne peuvent pas être couronnés de succès, et ne le seront pas, à moins qu'il y ait des perspectives d'améliorations tangibles dans la vie quotidienne du peuple haïtien. Les facteurs qui ont créé un sentiment de désespoir au printemps sont toujours présents – la hausse des prix, le manque d'emplois, le manque de services de base – et ils ont en réalité été fortement aggravés par les catastrophes naturelles qui ont dévasté le pays. Une population pauvre, affamée et désespérée n'est tout simplement pas compatible avec la stabilité. Il est essentiel que les donateurs et les institutions tirent parti des efforts remarquables qu'ils ont déployés en avril et à nouveau en septembre, et qu'ils tentent de jeter les bases d'un relèvement substantiel qui rendrait ces secours d'urgence superflus à l'avenir.

La tenue d'un débat reporté depuis longtemps concernant le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) peut fournir l'occasion de faire progresser cette planification à plus long terme et de

lancer son indispensable mise en œuvre d'urgence. Il serait également essentiel que ce débat tienne compte de l'ampleur des dégâts provoqués par les ouragans, et examine la possibilité de déployer des efforts exceptionnels et de grande envergure pour aider Haïti à recréer ses infrastructures de base. Sans un tel effort, sans plan important de reconstruction, Haïti ne peut espérer entamer un véritable processus de relance.

Je sais que les temps sont durs dans le monde entier, qu'il existe de grandes pressions sur les ressources limitées, mais je voudrais faire remarquer que les grands efforts de reconstruction d'Haïti n'entraîneraient pas d'énormes dépenses pour le monde, et pourraient être extraordinairement positifs pour sauver les investissements consentis à ce jour, et pour anticiper les coûts futurs liés à un regain d'instabilité et à des mouvements non contrôlés de la population.

Je voudrais terminer ma déclaration en faisant trois observations générales sur les plans de consolidation du processus de stabilisation. Premièrement, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, les dates butoirs dans tous ces domaines sont susceptibles de changer. Il est essentiel que nous évaluions nos progrès non seulement en fonction du calendrier, mais également en fonction de la réalisation des objectifs. Si nous nous désengageons avant leur réalisation, nous risquons de saper tous nos acquis.

Une deuxième observation, liée à la première, est que les progrès réalisés dans chacune des dimensions de la stabilité sont interdépendants. La coopération politique est une condition indispensable à la réforme de l'État ou au développement économique – mais elle doit être améliorée par le renforcement des institutions du pays et par l'amélioration de la situation socioéconomique. Nous devons nous efforcer d'appuyer les progrès dans chacun de ces domaines interdépendants et qui se renforcent mutuellement. Nous devons nous employer à progresser dans tous ces domaines si nous voulons progresser dans l'un deux.

Troisièmement, la consolidation de la stabilité dépend de la participation de trois séries d'acteurs : les dirigeants et le peuple haïtiens, qui doivent travailler ensemble pour prendre des décisions, fixer des priorités et les concrétiser; la MINUSTAH et le système des Nations Unies, qui doivent appuyer la mise en œuvre de ces plans sur le terrain; et l'ensemble de la communauté internationale, dont l'appui et les ressources sont indispensables pour concrétiser ces

plans. Nul d'entre nous ne peut agir efficacement de manière isolée. Si nous voulons réussir, il nous faut travailler ensemble et assumer nos responsabilités respectives dans le cadre d'un partenariat étroitement coordonné.

En dépit des revers intervenus et l'ampleur des défis qui nous attendent, cette période reste chargée d'espoir pour Haïti. Si nous gardons le cap, si nous adoptons une démarche globale et si nous demeurons engagés dans un partenariat réel, je suis persuadé que

nous pourrons réussir et qu'Haïti pourra s'affranchir de son passé douloureux et connaître un avenir meilleur.

Le Président (*parle en chinois*): Je remercie M. Annabi de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 25.